

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016



Contact : Pascal MULLER (03 88 60 84 00) / [p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr](mailto:p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr)

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## SOMMAIRE

<b><u>Page 3</u></b>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de l'information financière semestrielle
<b><u>Page 4</u></b>	Rapport d'activité au 30 juin 2016
<b><u>Page 10</u></b>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information semestrielle au 30 juin 2016
<b><u>Page 13</u></b>	Comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016
<b><u>Page 17</u></b>	Annexe des comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

## DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

*(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Les comptes consolidés semestriels condensés présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux.

Fait à Strasbourg, le 13 Janvier 2017

Bertrand LEARY

Président Directeur Général

de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

(Document présenté en milliers, sauf nombre d'actions et données d'actions)



## **1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE**

Le groupe opère principalement dans le domaine de la meunerie, essentiellement sur les marchés Français Allemands et hors CEE.

L'activité sur ce métier est très concurrentielle. Toutefois la politique de prix pratiquée ainsi que la politique de couverture systématique des achats en blés lors de la signature de contrats farine permet le maintien de marges satisfaisantes.

Par ailleurs, certains moulins ne sont pas saturés (MINOTERIE ESTAGER, TOULOUSAIN DES FARINES, MINOTERIE MERCIER CAPLA).

Le 2<sup>ème</sup> pôle d'activité est constitué par la fabrication de pâte d'arachide. C'est un marché mature à faible croissance. Son chiffre d'affaires est stable.

Le 3<sup>ème</sup> pôle d'activité est représenté par la Malterie qui dispose d'un outil de production qui reste saturé à ce jour. Cette activité est portée par la société SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE dont les titres sont mis en équivalence

Le 4<sup>ème</sup> pôle d'activité est représenté par l'activité de négoce de produits alimentaires. Celle-ci reste marginale d'une année sur l'autre sans que de sérieuses perspectives puissent être envisagées en termes de développement, justifiant la mise en sommeil de la filiale GMS NEGOCE ALIMENTAIRE qui porte cette activité.

## **2. CONTRIBUTION DES SOCIETES DU GROUPE AU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AU RESULTAT**

### **2.1. CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les contributions de chaque société du groupe au chiffre d'affaires consolidé sont les suivantes :

<b>Part de chiffre d'affaires en K€</b>	<b>1er semestre 2016</b>	<b>1er semestre 2015</b>	<b>Ecart 2016/2015</b>
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	2	31	(29)
EUREXPAN	-	-	-
GMS MEUNERIE	50 681	51 593	(912)
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	62	50	12
GMS ALIMENTAIRE	3 205	2 986	219
GRANDS MOULINS AUBRY	190	274	(84)
RHEINTAL MÜHLE GmbH (1)	14 932	11 722	3 210
REISS-MÜHLE GmbH	3 325	3 282	43
SCI PORT DU RHIN	5	5	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	8 769	9 728	(959)
LA FOURNEE DU BOULANGER	127	129	(2)
MOULINS DELIGNE (2)	11 545	13 885	(2 340)
DBP ILE DE FRANCE	-	4	(4)
MOULINS BROCHET	7 682	7 671	12
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	-	12	(12)
MINOTERIE ESTAGER	4 386	4 458	(72)
	<b>104 911</b>	<b>105 829</b>	<b>(918)</b>

(1) La progression du chiffre d'affaires de RHEINTAL MÜHLE est liée à celle des volumes de plus de 40%. Cette progression couvre la baisse des prix moyens de vente corrélée à celle des prix des matières premières.

(2) MOULINS DELIGNE pâtie d'une baisse de ses volumes de près de 17%.

## 2.2. CONTRIBUTION AU RESULTAT

La perte consolidée du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (part du groupe) s'élève au 30 juin 2016 à (14.323) K€ après (1.831) K€ de dotations aux amortissements et d'une charge d'impôt sur les sociétés de (3.192) K€.

Les contributions de chaque société du groupe au résultat consolidé part du groupe sont les suivantes :

Part de résultat en K€	1er semestre 2016	Dont part amortissements 2016	1er semestre 2015	Dont part amortissements 2015	Ecarts 2016/2015
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (1)	(3 100)	(618)	429	(785)	(3 529)
EUREXPAN	2	-	(2)	-	4
GMS MEUNERIE (2)	(8 681)	(44)	(1 646)	(38)	(7 035)
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE (3)	(958)	-	(58)	-	(900)
GMS ALIMENTAIRE	208	(13)	268	(12)	(60)
GRANDS MOULINS AUBRY	28	(40)	124	(42)	(96)
RHEINTAL MÜHLE GmbH	302	(11)	(266)	(119)	567
MÜHLENWERKE Gbr	184	(4)	114	(145)	70
REISS-MÜHLE GmbH	146	(60)	(44)	(63)	191
SCI PORT DU RHIN	4	-	4	-	0
S.M.D. PARTICIPATIONS (4)	(3 270)	(112)	(234)	(112)	(3 036)
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	86	(137)	(39)	(130)	126
LA FOURNEE DU BOULANGER	(12)	(9)	(13)	(8)	1
MOULINS DELIGNE	(135)	(255)	(542)	(343)	407
DBP ILE DE FRANCE	(1)	-	1	-	(2)
SCI AVENIR	3	(1)	4	(1)	(2)
MOULINS BROCHET	137	(179)	(33)	(179)	170
SCI LA FORGE	28	(36)	31	(36)	(3)
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	-	-	(1)	(10)	1
SCI LES BELLES OUVRIERES	(6)	(4)	(6)	(4)	(0)
MINOTERIE ESTAGER	96	(172)	286	(176)	(190)
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	581	-	528	-	53
LES MEULES DES FLANDRES	0	-	-	-	0
FARINES TRANS OUEST	7	-	10	-	(3)
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	31	-	22	-	9
PÔLE LES MOULINS PYRENEENS	(3)	-	(23)	-	20
	<b>(14 323)</b>	<i>(1 831)</i>	<b>(1 087)</b>	<i>(2 202)</i>	<b>(13 235)</b>

- (1) Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de GMS est impacté par la cession du siège social (+ 9.660 K€, cf. § 5.1 de l'annexe des comptes semestriels consolidés), la dépréciation partielle du C/C détenu sur TOULOUSAIN DES FARINES (- 2.729 K€, cf. § 3.4 de l'annexe des comptes semestriels consolidés) et la constatation de la charge complémentaire au titre du litige ADLC « Farines en sachet » (- 6.490 K€, cf. § 3.7 de l'annexe des comptes semestriels consolidés)
- (2) Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de GMS MEUNERIE est impacté par la dépréciation partielle des créances clients garanties par SOFRACAL (- 8.204 K€, cf. § 3.4 de l'annexe des comptes semestriels consolidés)
- (3) Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de GMS NEGOCE ALIMENTAIRE est impacté par la dépréciation partielle des créances clients garanties par SOFRACAL (- 1.326 K€, cf. § 3.4 de l'annexe des comptes semestriels consolidés)
- (4) Le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2016 de SMDP est impacté par la dépréciation partielle du C/C détenu sur TOULOUSAIN DES FARINES (- 4.661 K€, cf. § 3.4 de l'annexe des comptes semestriels consolidés)

## 3. DESCRIPTION DE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE DU GROUPE

### 3.1. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

La holding du groupe poursuit les investissements nécessaires au renouvellement des outils mis en location gérance auprès de sa principale filiale GMS MEUNERIE. On ne relève pas d'investissement significatif sur ce semestre.

### **3.2. POLE MEUNERIE**

L'activité meunière du groupe sur le marché de l'export a connu un vif regain sur la fin 2015 qui s'est confirmé au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Cela se traduit par un retour à un résultat opérationnel courant positif (+ 40 K€ contre -1.841 K€ à fin juin 2015).

Le maintien d'un rythme d'activité soutenu au second semestre 2016 se confirme ; les autres marchés restant stables.

Le pôle meunier est constitué des structures suivantes :

- GMS MEUNERIE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- LA FOURNEE DU BOULANGER
- FARINES TRANS OUEST (MEE)
- MOULINS DELIGNE
- TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES (MEE)
- RHEINTAL MÜHLEN GMBH
- REISS-MÜHLE GMBH
- MOULINS BROCHET
- MINOTERIE ESTAGER
- LES MEULES DES FLANDRES (MEE)
- PÔLE LES MOULINS PYRENEENS constitué des structures suivantes
  - MINOTERIE MERCIER CAPLA (MEE)
  - LA TOULOUSAIN DES FARINES (MEE)
  - BOULANGERIE DU MOULIN (MEE)
  - BOULANGERIE MOULIN DE LA COTE DES ROSES (MEE)

### **3.3. AUTRES ACTIVITES DU GROUPE**

Pour les autres sociétés du groupe, parmi lesquelles figurent essentiellement les sociétés SMA et GMS ALIMENTAIRE, l'activité est globalement linéaire et le second semestre de l'année 2016 reste en phase avec le premier.

## **4. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2016**

### **4.1. CESSION SIEGE**

L'immeuble détenu par la société GMS, situé Avenue d'Iéna à Paris, indépendamment de sa fonction technique, accueillait également le siège social du groupe GMS. La cession du site parisien avait été engagée fin 2015 et une promesse de vente était signée le 9 mars 2016. L'acte de cession définitif a été signé le 30 juin 2016 et le produit de cette cession, net des frais d'agence, s'élève à 9,66 M€. Ce bien faisait l'objet d'une hypothèque accordée à l'Administration dans le cadre de la sanction de l'Autorité de la concurrence (cf. à ce sujet la note n° 3.7 de l'annexe). Le solde perçu par la société GMS dans le cadre de la cession représente 2,4 M€ et constitue un flux de trésorerie du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte tenue le 8 février 2016 avait approuvé le transfert du siège vers le site de production de Strasbourg.

### **4.2. SINISTRE SURVENU SUR LE SITE DE STRASBOURG**

Un incendie est survenu le 29 février 2016 touchant le site de GMS MEUNERIE. L'incendie a été cantonné à une partie très limitée de l'installation et ne concernant qu'une partie de la production. Des solutions alternatives ont été trouvées intégrant notamment des moulins du groupe, afin de limiter au maximum les ruptures de livraisons.

Le montant total des dommages matériels a été estimé à 324 K€ avant imputation d'une franchise de 150 K€. Le montant estimé de la perte d'exploitation représente 862 K€ avant imputation d'une franchise de 210 K€.

Dans le cadre de ce dossier, la société GMS a ainsi obtenu de sa compagnie d'assurance le versement d'une indemnité totale de 830 K€ échelonnée de mars à septembre 2016. La réunion de clôture du dossier d'indemnisation s'est tenue le 14 septembre 2016.

### **4.3. DECISION RENDUE PAR LA COUR D'APPEL DANS LE DOSSIER BAKRI**

Par jugement du 23 janvier 2015, statuant à la demande de METRO TRADING COMPANY et M. BAKRI, le Tribunal de commerce de Paris a estimé que la résiliation par M. LEARY du protocole conclu en 2007 avec MTC était inopérante et a prononcé en conséquence la caducité des protocoles conclus avec ADVENS et G6M. Le Tribunal a toutefois validé les cessions d'actions déjà réalisées au profit d'ADVENS et de G6M, portant respectivement sur 4,99% et 4,98% du capital de GMS.

Statuant le 6 avril 2016 sur l'appel interjeté par Monsieur LEARY, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du 23 janvier 2015. Monsieur LEARY ne s'est pas pourvu en cassation. Le protocole du 14 septembre 2007 entre Messieurs LEARY et BAKRI est par conséquent maintenu en vigueur jusqu'à son terme initial en septembre 2018.

## **5. EVENEMENTS POSTERIEURS**

### **5.1. LITIGE AUTORITE DE LA CONCURRENCE (ADLC) – Farine en sachets**

Par un arrêt rendu le 20 novembre 2014, la Cour d'appel de Paris avait partiellement réformé la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 mars 2012, et considéré que les griefs n° 2 et 3, concernant FRANCE FARINE et BACH MUHLE, n'étaient pas établis. La Cour d'appel avait en conséquence annulé la sanction pécuniaire de 18 930 K€ prononcée au titre de ces griefs.

Statuant le 8 novembre 2016, la Cour de cassation a fait partiellement droit aux arguments de l'Autorité de la Concurrence et a ainsi :

- confirmé les sanctions prononcées au titre du grief n° 1. Le montant de 9 890 K€ mis à la charge de GMS à ce titre est donc désormais définitif et a été réglé par la société grâce au produit de cession de l'immeuble avenue d'Iéna le 30 juin 2016 ;
- cassé la décision de relaxe concernant les griefs n° 2 et 3, au motif que la Cour d'appel n'avait pas « vérifié si la création et le mode de fonctionnement de ces structures de commercialisation commune [FRANCE FARINE et BACH MUHLE] n'excédaient pas ce qui était strictement nécessaire à la pénétration et au maintien des entreprises sur ces marchés ».

C'est une insuffisance de motivation et non une erreur de droit qui a été sanctionnée par la Cour de cassation. En effet, la Cour d'appel avait beaucoup insisté dans les motifs de son arrêt sur les éléments de contexte qui avaient conduit à la création de structures communes de commercialisation, sans véritablement se justifier sur le fait que ces structures étaient strictement nécessaires à la pénétration et au maintien des entreprises sur les marchés.

Devant la juridiction de renvoi, GMS plaidera à nouveau l'annulation des griefs n° 2 et 3 en s'attachant à démontrer qu'elle n'aurait pas pu accéder au marché de la grande distribution sans FRANCE FARINE et BACH MUHLE. Subsidièrement, les nombreux arguments relatifs au contexte et aux raisons pour lesquelles ces structures communes ont été créées, relevés par la Cour d'appel dans sa décision du 20 novembre 2014, seront mis en avant afin d'obtenir gain de cause.

### **5.2. LITIGE AUTORITE DE LA CONCURRENCE (ADLC) – Boulangeries artisanales**

Par décision du 26 mars 2015, l'Autorité de la concurrence avait condamné les GMS à une amende de 518 K€ pour des faits d'entente sur le marché de la boulangerie artisanale. La Cour d'appel a confirmé cette sanction le 22 septembre 2016 et GMS ne s'est par pourvue en cassation. L'intégralité de la sanction, désormais définitive, a été payée suite à la cession de l'immeuble avenue d'Iéna.

## **6. TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES**

Une description des transactions avec les parties liées est disponible dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2016. Au cours des six premiers mois 2016, le groupe n'a pas identifié d'autres transactions significatives avec les parties liées.



## **7. INFORMATION SUR LES RISQUES**

### **- Risque de liquidité :**

Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf. à ce sujet le point 3.7 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés au 30 juin 2016.

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

### **- Risque de change :**

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. Sur ces opérations, la politique du groupe consiste à recourir à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

### **- Risque de recouvrement des créances clients :**

Outre les risques liés aux difficultés de recouvrement des créances clients africaines couvertes par la garantie SOFRACAL, le groupe GMS opère dans des pays pouvant présenter des risques de crédit. L'activité Export Tiers représente plus de 16% de l'activité du groupe à fin juin 2016.

### **- Risque de taux :** néant

**- Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

### **- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :**

Les impacts des évolutions sensibles des cours des blés sont limités par la politique de couverture systématique au physique lors de la conclusion de contrats de ventes de farines. L'impact en termes de BFR reste également limité compte tenu d'une compensation de l'évolution des niveaux des stocks par celle des encours fournisseurs. Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

## Grands Moulins de Strasbourg

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Grands Moulins de Strasbourg, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.3 « Autres actifs financiers » et 3.4 « Créances clients » qui exposent la traduction comptable des risques liés au recouvrement des créances export faisant l'objet de la garantie accordée par SOFRACAL, et en particulier les dépréciations constatées sur la période à hauteur de 9,5 M€ sur les créances clients et 7,4 M€ sur les comptes courants. Cette traduction comptable lève les incertitudes ayant motivé notre refus de certifier les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## **2 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Strasbourg et Eckbolsheim, le 13 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

**Institut Européen d'Audit  
et de Conseils**

Gilles Contesse  
Associé

Yves Mack  
Associé

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2015

(Document présenté en milliers, sauf nombre d'actions et données d'actions)



## **BILAN CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)**

BILAN ACTIF	30.06.16	31.12.15	Référence Note
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	8 318	8 317	
Droits de mouture	17 590	17 931	<i>note n° 3.1</i>
Immobilisations corporelles	19 887	21 221	
Immeubles de placement	304	304	
Participations mises en équivalence	8 683	8 066	<i>note n° 3.2</i>
Autres actifs financiers	18 389	39 150	<i>note n° 3.3</i>
Impôts différés actif	214	2 013	
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>73 386</b>	<b>97 002</b>	
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	14 242	11 600	
Clients	34 623	38 805	<i>note n° 3.4</i>
Autres débiteurs	16 058	8 244	<i>note n° 3.5</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 832	4 971	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>70 755</b>	<b>63 620</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>144 140</b>	<b>160 622</b>	

  

BILAN PASSIF	30.06.16	31.12.15	Référence Note
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	3 000	3 000	
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	34 588	39 302	
Résultat de la période	(14 323)	(333)	
Intérêts minoritaires	1 330	2 938	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>24 595</b>	<b>44 907</b>	
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	20 345	24 265	<i>note n° 3.6</i>
Provision pour pension et avantages assimilés	2 236	2 133	<i>note n° 3.7</i>
Autres provisions	156	799	<i>note n° 3.7</i>
Impôts différés passif	1 200	1 210	
Autres passifs non courants	14 282	14 417	<i>note n° 3.8</i>
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>38 218</b>	<b>42 825</b>	
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs	32 706	27 878	
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	28 008	32 818	<i>note n° 3.6</i>
Autres passifs courants	20 613	12 194	<i>note n° 3.9</i>
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>81 327</b>	<b>72 890</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>144 140</b>	<b>160 622</b>	

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTE DE RESULTAT	30.06.16		30.06.15		Référence Note
Chiffre d'affaires	104 911		105 829		
Autres produits de l'activité	0		0		
<b>Total produits</b>	<b>104 911</b>	<b>100,0%</b>	<b>105 829</b>	<b>100,0%</b>	
Achats consommés	(67 557)	-64,4%	(70 197)	-66,3%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	1 009	1,0%	439	0,4%	
Charges du personnel	(9 950)	-9,5%	(9 668)	-9,1%	
Charges externes	(22 110)	-21,1%	(21 592)	-20,4%	
Impôts et taxes	(2 974)	-2,8%	(3 408)	-3,2%	
Dotations aux amortissements	(1 831)	-1,7%	(2 202)	-2,1%	note n° 3.10
Dotations aux provisions	(1 564)	-1,5%	(1 778)	-1,7%	note n° 3.10
Autres produits et charges opérationnels courants	1 153	1,1%	1 323	1,3%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 087</b>	<b>1,0%</b>	<b>(1 253)</b>	<b>-1,2%</b>	
Autres produits opérationnels	9 681	9,2%	408	0,4%	note n° 3.11
Dépréciation s/créances export - Effet décision TC du 23/01/15	(9 530)	-9,1%	0	0,0%	note n° 3.4
Autres charges opérationnelles	(6 654)	-6,3%	(904)	0,0%	note n° 3.11
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 416)</b>	<b>-5,2%</b>	<b>(1 750)</b>	<b>-1,7%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	103	0,1%	160	0,2%	
Coût de l'endettement financier brut	(1 051)	-1,0%	(1 235)	-1,2%	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(948)</b>	<b>-0,9%</b>	<b>(1 075)</b>	<b>-1,0%</b>	
Dépréciation sur compte courant - Effet décision TC du 23/01/15	(7 390)	-7,0%	0	0,0%	note n° 3.4
Autres produits financiers	1 343	1,3%	118	0,1%	
Autres charges financières	(897)	-0,9%	(874)	-0,8%	
Charge d'impôts	(3 192)	-3,0%	1 686	1,6%	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(16 500)</b>	<b>-15,7%</b>	<b>(1 894)</b>	<b>-1,8%</b>	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	636	0,6%	534	0,5%	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(15 864)</b>	<b>-15,1%</b>	<b>(1 360)</b>	<b>-1,3%</b>	
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>(15 864)</b>	<b>-15,1%</b>	<b>(1 360)</b>	<b>-1,3%</b>	
Part du groupe	(14 323)		(1 088)		
Intérêts minoritaires	(1 541)		(273)		
<b>Résultat net part du groupe par action</b>	<b>(170,78 €)</b>		<b>(12,97 €)</b>		
<b>Résultat net dilué part du groupe par action</b>	<b>(170,78 €)</b>		<b>(12,97 €)</b>		
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	30.06.16		30.06.15		Référence Note
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(14 323)</b>		<b>(1 088)</b>		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (R)	(4 092)		(634)		
Réévaluation des immobilisations (R)	(309)		(1 682)		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies (NR)	(89)		38		
<b>Total des gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>(4 490)</b>		<b>(2 278)</b>		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>(18 813)</b>		<b>(3 365)</b>		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	(1 625)		(573)		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(20 438)</b>		<b>(3 938)</b>		

(R) Eléments recyclables

(NR) Eléments non recyclables

Les agrégats de l'état du résultat net global sont présentés nets de l'effet d'impôt

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2014 (Pro Forma)</b>	3 000	6 251	18 351	16 479	44 081	2 949	47 030
● Résultat 2015	-	-	(333)	-	(333)	228	(106)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(2 262)	(2 262)	(283)	(2 545)
● Autres variations	-	-	486	(3)	483	44	527
<b>Capitaux propres au 31.12.2015</b>	<b>3 000</b>	<b>6 251</b>	<b>18 504</b>	<b>14 214</b>	<b>41 969</b>	<b>2 938</b>	<b>44 907</b>
● Résultat 1er semestre 2016	-	-	(14 323)	-	(14 323)	(1 541)	(15 864)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(4 490)	(4 490)	(84)	(4 574)
● Autres variations	-	-	108	-	108	18	126
<b>Capitaux propres au 30.06.2016</b>	<b>3 000</b>	<b>6 251</b>	<b>4 289</b>	<b>9 724</b>	<b>23 265</b>	<b>1 330</b>	<b>24 595</b>

La prise en compte de la valeur actualisée de droits de mouture, fournie par FRANCEAGRIMER, aboutit à l'enregistrement d'une diminution de leur valeur à l'actif du bilan consolidé d'un montant total de 367 k€. Ce montant vient impacter directement les capitaux propres.

L'actualisation de la valeur des titres détenus dans Neuhauser Financière et Boulangerie Neuhauser, représente une diminution de valeur d'un montant total de (4,09 M€), enregistrée directement en capitaux propres.

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

EN K€	30.06.16	31.12.15
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	- 16 500	- 1 196
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	17 446	4 494
- Variation des impôts différés	2 002	1 709
- Plus-values de cession	- 9 586	- 34
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (1)</b>	<b>- 6 638</b>	<b>1 554</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	1 424
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (1)	11 390	3 830
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>4 752</b>	<b>6 808</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	- 574	- 1 929
Cession d'immobilisations	-	437
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	786	763
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>212</b>	<b>- 729</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Apports en compte courant / Remboursement actionnaires	-	2 000
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	-	407
Remboursement d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	- 3 859	- 8 065
Remboursement d'emprunts (crédit bail & location financière)	- 219	- 391
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 4 078</b>	<b>- 6 049</b>
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>886</b>	<b>30</b>
Trésorerie d'ouverture	3 301	3 271
Trésorerie de clôture	4 187	3 301

### (1) Flux nets de trésorerie générés par l'activité hors charges liées aux litiges ADLC

<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées retraitée</b>	<b>- 148</b>	<b>1 554</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	1 424
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité retraité	4 900	3 830
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>4 752</b>	<b>6 808</b>

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité tient compte de l'évolution des dettes sur affacturage, présentées en note 3.6



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS & SIEGE SOCIAL : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 13 janvier 2017

## ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2016

(Document présenté en milliers, sauf nombre d'actions et données d'actions)



**ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS  
CONSOLIDES CONDENSES**

**Arrêtés au 30 Juin 2016**

**SOMMAIRE :**

- 1. Principes d'établissement des comptes semestriels consolidés condensés**
- 2. Recours à des estimations**
- 3. Notes explicatives**
- 4. Périmètre de consolidation**
- 5. Faits significatifs et événements postérieurs**
- 6. Transactions réalisées avec les parties liées**
- 7. Information sectorielle**

### 1.1. Base de préparation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) sont établis au 30 juin 2016 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2016 (pour les six mois) sont établis conformément à la norme International Accounting Standard (IAS) 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les principes comptables appliqués par le Groupe pour établir les comptes consolidés semestriels condensés au 30 juin 2016, sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2015, à l'exception des normes applicables obligatoirement pour la première fois au 1er janvier 2016. Ces principes comptables sont décrits dans le paragraphe "Principes Comptables" des comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Les comptes semestriels consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'administration des GMS en date du 12 janvier 2017.

### 1.2. Principes comptables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers semestriels 2016 sont les suivants :

- Améliorations annuelles Cycle 2010-2012 « Processus annuel d'amélioration des normes du cycle 2010-2012 »
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel »
- Améliorations annuelles Cycle 2012-2014 « Processus annuel d'amélioration des normes du cycle 2012-2014 »
- Amendements à IAS 16/IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements à IAS 16/IAS 41 « Plantes productrices »
- Amendements à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels »
- Amendements à IAS 1 « Disclosure initiative : Présentation des états financiers »
- Amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe »

L'application de ces textes n'a pas d'impact sur les comptes semestriels 2016.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2016, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence.
- Amendements à IFRS 10/IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : Exemption d'établissement de comptes consolidés »
- Amendements à IAS 12 « Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealised Losses »
- Amendements à IAS 7 « Disclosures initiatives »

### 1.3. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est à relever sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

### 1.4. Règles et modalités de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont identiques à ceux employés dans le cadre de l'arrêt au 31 décembre 2015,

La norme IFRS 10 définit le contrôle ainsi : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Le Groupe détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

L'appréciation du contrôle selon IFRS 10 a conduit le Groupe à développer un cadre d'analyse de la gouvernance des entités avec qui le Groupe est en lien, en particulier lorsqu'il existe des situations de partenariat régies par un environnement contractuel large tel les statuts, les pactes d'actionnaires, etc. Il est également tenu compte des faits et circonstances.

#### **Entités contrôlées exclusivement**

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale. Tous les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les produits et les charges provenant de transactions internes et de dividendes sont éliminés. Toute modification de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs, passifs et capitaux propres de cette ancienne filiale sont décomptabilisés.

Tout gain ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle selon le mode de comptabilisation requis suivant IFRS 11 ou IAS 28 ou IAS 39.

#### **Entités contrôlées conjointement**

Suivant IFRS 11, les sociétés sont contrôlées conjointement lorsque les décisions importantes au titre des activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés ou partenaires. Le contrôle conjoint peut être exercé au travers d'une activité conjointe (commune) ou en co-entreprise (joint-venture). Suivant IFRS 11, l'activité conjointe se distingue de la joint-venture par l'existence ou non d'un droit direct détenu sur certains actifs ou des obligations directes sur certains passifs de l'entité quand la joint-venture confère un droit sur l'actif net de l'entité. S'il s'agit d'une activité conjointe, le Groupe enregistre dans ses comptes les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune. S'il s'agit d'une joint-venture, la participation du Groupe dans l'actif net de l'entité est enregistrée selon la méthode de la mise en équivalence décrite dans la norme IAS 28.

#### **Entités sous influence notable**

Conformément à IAS 28, la méthode de la mise en équivalence s'applique également à toutes les entreprises associées dans lesquelles la Société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote détenus est supérieur ou égal à 20 %. Chaque participation, quel que soit le pourcentage de détention détenu, fait l'objet d'une analyse tenant compte des faits et circonstances pour déterminer si le Groupe exerce une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation du Groupe dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût augmenté ou diminué des changements postérieurs à l'acquisition, dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus, s'il n'est pas déprécié, dans la valeur comptable de la participation. La quote-part de résultat de la période est présentée dans la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ». Au bilan, ces participations sont présentées sur la ligne « Titres mis en équivalence ». Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et des corrections sont apportées, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

La liste des entités consolidées ainsi que les méthodes employées est présentée au § 4.1. Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour les raisons développées au § 4.2.

## Note 2 – RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers intermédiaires en accord avec IAS 34 nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par l'équipe de direction. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent en particulier sur les provisions pour risques, la détermination de la juste valeur de certains actifs tels que les droits de mouture et les titres disponibles à la vente et la détermination de la valeur recouvrable des actifs financiers et des créances clients. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations si bien que les estimations retenues au 30 juin 2016 pourraient être sensiblement modifiées au 31 décembre 2016.

## Note 3 – NOTES EXPLICATIVES

### 3.1. Droits de mouture

Les droits de mouture appartenant aux moulins du groupe sont valorisés sur la base de la valeur établie par FRANCEAGRIMER. La valeur transmise par l'organisme et servant de référence dans le cadre de l'arrêté des comptes arrêtés au 30 juin s'élève à 4,65 €/quintal, contre 4,74 €/quintal au 31 décembre 2015.

A titre d'information, une évolution de +/-0,1 €/quintal de la valeur des droits de mouture représente un impact de +/- 400 K€ du poste Droits de mouture et +/- 30 K€ sur la valeur des titres mis en équivalence.

### 3.2. Titres mis en équivalence

Ce poste concerne les sociétés suivantes :

- TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES
- FARINE TRANS OUEST
- LES MEULES DES FLANDRES
- SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE
- Pôle LES MOULINS PYRENEENS, incluant notamment les structures TOULOUSAINES DES FARINES et MINOTERIE MERCIER CAPLA

Les informations requises par IFRS 12 relatives à ces structures au 30 juin 2016 sont les suivantes :

Partenariats & entreprises associés	TMS	FTO	Les Meules Des Flandres	Société Malteries d'Alsace	Pôle Les Moulins Pyrénéens
<b>% de contrôle et de droits de vote dans la société</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>33,33%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
Mode de contrôle	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture
Mode de comptabilisation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Activité	Logistique	Logistique	Production de farines biologiques	Malterie	Holding de structures meunières
Etablissement principal	BRETAGNE S/ORGE	CHAMPAGNE	VITRY EN ARTOIS	STRASBOURG	TOULOUSE
Dividendes reçus	- €	- €	- €	- €	- €
Valeurs des titres détenus	30 000 €	50 000 €	150 000 €	4 396 489 €	6 020 558 €
Valeurs des titres par MEE	347 802 €	146 551 €	- €	8 157 113 €	31 394 €
<b>Informations financières au 30/06/2016 (K€)</b>					
Actifs courants	2 190	2 013	240	12 616	12 820
Actifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	118	9 114	10 463
Passifs courants	(1 245)	(1 597)	(306)	(4 489)	(12 953)
Passifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	(452)	(1 170)	(24 606)
Produits	2 212	2 914	325	16 389	15 837
Dotations aux amortissements	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(327)	(378)
Dépréciation s/créances export - Effet décision TC du 23/01/15					(9 910)
Résultat net des activités poursuivies	93	20	0	1 163	(4)
Résultat net des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0
<b>Résultat global total</b>	<b>93</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1 163</b>	<b>(4)</b>
Trésorerie ou équivalent	113	261	information NS (2)	(1 020)	(2 210)
Produits d'intérêts	0	-	-	0	information NS (2)
Charges d'intérêts	information NS (2)	0	0	information NS (2)	(180)
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	information NS (2)	0	0	(602)	0
<b>Informations financières au 30/06/2015 (K€)</b>					
Actifs courants	1 836	1 523	223	13 156	18 410
Actifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	130	8 565	23 304
Passifs courants	(1 076)	(1 237)	(415)	(4 797)	(17 810)
Passifs non courants	information NS (1)	information NS (1)	(208)	(129)	(28 049)
Produits	2 648	2 606	337	16 683	17 905
Dotations aux amortissements	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(318)	(420)
Résultat net des activités poursuivies	64	28	0	1 163	(34)
Résultat net des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0
<b>Résultat global total</b>	<b>64</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>1 163</b>	<b>(34)</b>
Trésorerie ou équivalent	87	information NS (2)	information NS (2)	1 461	1 834
Produits d'intérêts	0	information NS (2)	information NS (2)	0	4
Charges d'intérêts	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(223)
Charge ou produit d'impôt sur le résultat	information NS (2)	information NS (2)	information NS (2)	(1 061)	0

NS (1) montant < 100 K€

NS (2) montant < 50 K€

Les résultats des structures LES MOULINS PYRENEENS et LES MEULES DES FLANDRES intègrent l'effet des plafonnements.

Les engagements n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2015.

### 3.3. Autres actifs financiers

En K€	30.06.16	31.12.15	Variation
Prêts aux boulangers (Part à +1an)	2 167	2 707	(540)
Comptes courants (1)	8 301	8 522	(221)
Titres disponibles à la vente	8 270	12 558	(4 288)
Créances garanties par SOFRACAL	17 534	17 534	0
Autres immobilisations financières	902	845	57
<b>Autres actifs financiers - Valeur brute</b>	<b>37 174</b>	<b>42 166</b>	<b>(4 991)</b>
Dépréciation prêts aux boulangers	(19)	(41)	22
Dépréciation des comptes courants (1)	(7 529)	(1 144)	(6 385)
Dépréciation des créances garanties par SOFRACAL (1)	(9 530)	0	(9 530)
Dépréciation titres disponibles à la vente	(830)	(856)	26
Dépréciation autres immos fin.	(113)	(113)	0
<b>Autres actifs financiers - Dépréciation</b>	<b>(18 021)</b>	<b>(2 154)</b>	<b>(15 867)</b>
Actualisation créances garanties par SOFRACAL (1)	(765)	(862)	97
<b>Effet actualisation créances</b>	<b>(765)</b>	<b>(862)</b>	<b>97</b>
<b>Autres actifs financiers - Valeur nette</b>	<b>18 389</b>	<b>39 150</b>	<b>(20 761)</b>

(1) Cf à ce sujet la note relative au traitement des créances couvertes par la garantie SOFRACAL au point 3.4.

#### Titres disponibles à la vente

Les titres FINANCIERE NEUHAUSER et BOULANGERIE NEUHAUSER sont valorisés à la juste valeur. Cette juste valeur a été déterminée sur la base des derniers éléments financiers connus par le groupe GMS, après prise en compte d'une décote de minorité.

En K€	Valeur Historique des titres	Total revalorisations 1990 à 2015	Valeur en consolidation à fin 2015	Ecart de revalorisation 2016	Valorisation au 30/06/2016
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	1 623	5 720	- 760	<b>4 960</b>
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	3 678	5 312	- 3 502	<b>1 810</b>
<b>Total</b>	<b>5 731</b>	<b>5 301</b>	<b>11 032</b>	<b>- 4 262</b>	<b>6 770</b>

#### Données financières 2016 concernant les filiales du groupe NEUHAUSER

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres	% de détention
NEUHAUSER FINANCIERE SA (Comptes 30.06.16 - 12 mois)	29	- 14 183	104 559	8,75%
BOULANGERIE NEUHAUSER (Comptes 30.06.16 - 12 mois)	413 398	- 71 388	3 842	10,73%

### 3.4. Créances clients

en K€	Clients		30.06.16	31.12.15
	Courants	Non courants *		
Créances clients	44 274		44 274	49 385
Créances couvertes par des garanties		17 534	17 534	17 534
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>44 274</b>	<b>17 534</b>	<b>61 808</b>	<b>66 919</b>
Dépréciations	(9 651)	(9 530)	(19 181)	(10 580)
Effet d'actualisation des créances export	0	(765)	(765)	(862)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>34 623</b>	<b>7 239</b>	<b>41 862</b>	<b>55 477</b>

\* Classées en "autres actifs financiers"

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A l'exception des créances couvertes par la garantie SOFRACAL, les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, les contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars. A défaut, des ventes à terme sont conclues parallèlement à la signature des contrats de ventes de farines.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque de non recouvrement encouru.

Traitement des créances export faisant l'objet de la garantie accordée par SOFRACAL – Prise en compte des effets de la décision du TC de Paris du 23 janvier 2015 :

Des créances vis-à-vis de clients africains représentant au bilan consolidé un encours de 17 534 K€ au 30 juin 2016 (montant inchangé depuis le 31 décembre 2013) et dont le recouvrement est incertain bénéficient d'une garantie de la part de SOFRACAL, actionnaire majoritaire des GMS. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 15 mars 2016. La garantie repose sur la cession des actions GMS détenues par SOFRACAL, laquelle pourra intervenir en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 17 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. Ce jugement a été confirmé le 6 avril 2016 par la Cour d'appel de Paris. Le protocole du 14 septembre 2007 est par conséquent maintenu en vigueur. Monsieur LEARY ne s'était pas pourvu en cassation.

Compte tenu de cette décision il est procédé à l'actualisation des créances concernées par la garantie SOFRACAL au taux de 2% et qui représente à fin juin 2016 une décote de (765 K€). Cette actualisation est destinée à considérer le terme du protocole de 2007, à savoir fin 2018, comme échéance la plus probable au jeu de la garantie SOFRACAL.

Néanmoins, il est rappelé que des négociations sont ouvertes depuis fin 2015 entre Messieurs Leary et Bakri afin de trouver une issue amiable aux litiges qui les opposent. Celles-ci, suspendues à l'évolution des actions de recouvrement engagées par ailleurs, permettraient si elles aboutissaient d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

- Rappel du traitement antérieur :

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL serait en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence du litige avec M. Bakri et de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 23 janvier 2015, le groupe avait arrêté ses comptes 2014 et 2015 sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL, des lettres d'intention des sociétés ADVENS et G6M émises en 2015 qui réaffirmaient leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, évoquant chacune des valeurs minimales pour le groupe GMS permettant la mise en œuvre de la garantie SOFRACAL, ainsi que des études préliminaires de valorisation menées par les banques d'affaires rencontrées par Messieurs Leary et Bakri dans le cadre du processus de cession du groupe.

- Traitement dans les comptes semestriels 2016 :

Malgré l'absence d'information qui remettrait en cause cette analyse et ainsi la valeur de la garantie SOFRACAL (en l'absence notamment d'information remettant en cause les volontés des groupes ADVENS et G6M de vouloir acquérir le groupe GMS ou la valeur même du groupe GMS), le management estime néanmoins que la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 23 janvier 2015 confirmé en avril 2016 induit une incertitude sur les modalités précises du jeu de la garantie SOFRACAL telle qu'il est nécessaire de provisionner l'intégralité des créances dont la garantie repose sur la cession à réaliser d'actifs SOFRACAL.

Le management se rapproche en cela de la position des Commissaires aux comptes du groupe qui, pour rappel, avaient refusé de certifier les comptes 2014 et 2015 compte tenu de l'importance de l'incertitude induite par la décision du Tribunal de Commerce de Paris de janvier 2015.

Pour cette raison, il a été procédé à la dépréciation des créances portées directement par les sociétés intégrées globalement au sein du groupe (GMS MEUNERIE et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE) pour un montant de 9,5 M€ ainsi qu'aux comptes courants détenus sur une société mise en équivalence (TOULOUSAIN DES FARINES) également concernée par la garantie SOFRACAL pour un montant de 7,4 M€. Les estimations de ces dépréciations prennent en compte la possibilité pour SOFRACAL de racheter les créances garanties par compensation avec les comptes courant qu'elle détient sur les structures du groupe GMS représentant à la date d'arrêté un montant total de 9,7 M€. SOFRACAL s'est engagé en date du 19 décembre 2016 à les maintenir afin d'assurer le jeu de la garantie qu'elle a accordé à ses filiales.

Ces créances et comptes courants ainsi que les dépréciations afférentes figurent au poste « autres actifs financiers » du bilan consolidé.

Affacturation des créances clients

Le montant de la dette liée aux contrats d'affacturation sur les principales structures meunières du groupe représente un montant total d'environ 18.211 K€ au 30 juin 2016 contre 22.847 K€ au 31 décembre 2015. Pour l'ensemble des structures, il s'agit d'un affacturation avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement.



### 3.5. Autres débiteurs

En K€	30.06.16	31.12.15	Variation
Prêts aux boulangers (Part à - 1an)	5 229	5 489	(260)
Autres créances (1)	9 660	0	9 660
Créances fiscales et sociales	4 026	5 090	(1 064)
Charges constatées d'avance	880	897	(17)
Avances & acomptes sur commandes	48	368	(321)
<b>Autres débiteurs - Valeur brute</b>	<b>19 842</b>	<b>11 844</b>	<b>7 999</b>
Dépréciation prêts aux boulangers	(3 340)	(3 367)	27
Dépréciation - autres débiteurs	(445)	(232)	(213)
<b>Autres débiteurs - Valeur nette</b>	<b>16 057</b>	<b>8 244</b>	<b>7 813</b>

- (1) Le poste Autres créances au 30 juin 2016 comporte le produit de la cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna à PARIS et placé sous séquestre notarial.

### 3.6. Emprunts et dettes financières

En K€	30.06.16	Dont à -1an	Dont de 1 à 5ans	Dont à +5ans	31.12.15	Variation
Crédit syndiqué (GMST et SMDP)	19 379	4 020	15 359	0	21 404	(2 025)
Dettes sur affacturage	18 211	18 211	0	0	22 844	(4 633)
Emprunts bancaires avec covenants	832	284	548	0	989	(157)
Autres emprunts bancaires	7 834	3 627	4 033	174	9 503	(1 669)
Location financement	452	221	231	0	671	(219)
Concours bancaires	1 645	1 645	0	0	1 669	(24)
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>48 353</b>	<b>28 008</b>	<b>20 171</b>	<b>174</b>	<b>57 080</b>	<b>(8 727)</b>

#### Crédit syndiqué (GMST et SMDP)

Un crédit syndiqué a été signé en octobre 2013 pour une valeur de 31 740 K€ pour GMST et 2 450 K€ pour SMDP. Le taux d'intérêts est Euribor 1 mois + 2,30 de marge et applicable dès la signature.

Le prêt syndiqué GMST est remboursable sur 60 mensualités de 283 K€.

Le prêt syndiqué SMDP bénéficiait d'une franchise de remboursement jusqu'au 31 décembre 2014. Son remboursement du prêt a débuté en janvier 2015, organisé sur 45 mois (44 mensualités de 54 K€ chacune et une mensualité de 52 K€).

#### Dettes sur affacturage

La diminution du niveau de financement par le biais de l'affacturage observée entre le 31 décembre 2015 et l'arrêté au 30 juin 2016 est liée aux dates auxquelles les dernières balances ont été cédées sur les périodes considérées (respectivement les 30 décembre et 24 Juin 2016). Globalement, le niveau moyen de l'engagement auprès du factor reste comparable à celui observé à fin décembre, soit environ 23 M€.

#### Emprunts bancaires avec covenants

L'accord conclu en octobre 2013 par les partenaires bancaires et le groupe GMS organisait le refinancement court terme (CT) et moyen terme (MT) du Groupe (principalement émission d'un crédit syndiqué, gel provisoire de remboursement des dettes MT).

Dans le cadre de cet accord, au-delà du blocage de remboursement sur un an des dettes MT, les partenaires bancaires signataires du protocole (dont Palatine et Société Générale) se sont accordés à ne pas appliquer les clauses de covenant. De ce fait, les dettes liées restent classées au bilan selon leur échéance contractuelle.

### 3.7. Provisions pour risques et charges

En K€	31.12.15	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres variations	30.06.16
Litige ADLC - Farine en sachets	150	0	0	0	(150)	0
Litige ADLC - Boulangeries artisanales	493	0	0	0	(493)	0
Autres provisions non courantes	156	0	0	0	0	156
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 133	180	(77)	0	0	2 236
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 932</b>	<b>180</b>	<b>(77)</b>	<b>0</b>	<b>(643)</b>	<b>2 392</b>

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

#### Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Farine en sachets

Par un arrêt rendu le 20 novembre 2014, la Cour d'appel de Paris avait partiellement réformé la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 mars 2012, et considéré que les griefs n° 2 et 3, concernant FRANCE FARINE et BACH MUHLE, n'étaient pas établis. La Cour d'appel avait en conséquence annulé la sanction pécuniaire de 18 930 K€ prononcée au titre de ces griefs.

Statuant le 8 novembre 2016, la Cour de cassation a fait partiellement droit aux arguments de l'Autorité de la Concurrence et a ainsi :  
 - confirmé les sanctions prononcées au titre du grief n° 1. Le montant de 9 890 K€ mis à la charge de GMS à ce titre est donc désormais définitif et a été réglé par la société à hauteur de 3,3 M€ au 30 juin 2016 et pour le solde de 6,59 M€ postérieurement. Une dette de 6,59 M€ a ainsi été constatée dans les comptes au 30 juin 2016.

- cassé la décision de relaxe concernant les griefs n° 2 et 3, au motif que la Cour d'appel n'avait pas « vérifié si la création et le mode de fonctionnement de ces structures de commercialisation commune [FRANCE FARINE et BACH MUHLE] n'excédaient pas ce qui était strictement nécessaire à la pénétration et au maintien des entreprises sur ces marchés ».

C'est une insuffisance de motivation et non une erreur de droit qui a été sanctionnée par la Cour de cassation. En effet, la Cour d'appel avait beaucoup insisté dans les motifs de son arrêt sur les éléments de contexte qui avaient conduit à la création de structures communes de commercialisation, sans véritablement se justifier sur le fait que ces structures étaient strictement nécessaires à la pénétration et au maintien des entreprises sur les marchés.

Devant la juridiction de renvoi, GMS plaidera à nouveau l'annulation des griefs n° 2 et 3 en s'attachant à démontrer qu'elle n'aurait pas pu accéder au marché de la grande distribution sans FRANCE FARINE et BACH MUHLE. Subsidièrement, les nombreux arguments relatifs au contexte et aux raisons pour lesquelles ces structures communes ont été créées, relevés par la Cour d'appel dans sa décision du 20 novembre 2014, seront mis en avant afin d'obtenir gain de cause. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 30 juin 2016 au titre du risque des griefs 2 et 3, la société considérant que la sanction de 18,95 M€ est constitutive d'un passif éventuel.

#### Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Boulangeries artisanales

La décision avait été rendue le 26 mars 2015 et condamnait les GMS à une amende de 518 K€. La décision rendue par la Cour d'appel le 22 septembre 2016 confirme cette sanction qui devient définitive. Une provision avait été constatée dans les comptes à hauteur de la sanction et a été reprise intégralement sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

La société avait obtenu un accord pour étaler le paiement de cette sanction à compter de novembre 2015. Les premières mensualités représentent 12,3 K€. Le solde à payer de 382 K€ a été constaté en dette au 30 juin 2016.

La société avait obtenu un étalement du paiement de l'amende mais la cession du siège social du groupe, objet d'une hypothèque judiciaire au profit de l'administration, signée le 30 juin 2016 entraîne de facto le jeu de la garantie ; de sorte qu'à la date d'arrêtés des comptes, l'intégralité de la sanction (soit 518 K€) a été payée.

### **3.8. Autres Passifs non courants**

En K€	30.06.16	31.12.15	Variation
Compte courant SOFRACAL	12 034	12 026	8
Compte courant B. LEARY	2 248	2 390	(142)
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>14 282</b>	<b>14 416</b>	<b>(134)</b>

Le tableau des autres passifs non courants présenté au 31/12/2015 contenait une ligne « Autres dettes non courantes » dont le total représentait 944 K€. Cette ligne ne comprenant que des dettes courantes a été transférée sur la ligne « Autres créiteurs » du tableau des « Autres passifs courants » figurant au point 3.9.

### 3.9. Autres Passifs courants

En K€	30.06.16	31.12.15	Variation
Dettes de put sur intérêts minoritaires Brochet (1)	4 112	4 237	(125)
Dettes fiscales et sociales	6 635	5 672	963
Dettes amendes ADLC (2)	6 972	0	6 972
Autres comptes courants	406	384	22
Autres crédateurs (3)	2 488	1 900	588
<b>Autres Passifs courants</b>	<b>20 613</b>	<b>12 193</b>	<b>8 420</b>

- (1) Au regard du put et du call croisé conclu avec M. Brochet (protocole de cession d'actions du 21 octobre 2010), une dette de put vis-à-vis de Monsieur Brochet a été comptabilisée dans les comptes consolidés. La promesse unilatérale d'acquisition était exerçable sur option de M. Brochet à hauteur du solde d'actions restantes entre le 1er septembre 2014 au 31 mars 2015. Monsieur Brochet a exercé son option par courrier en date du 24 mars 2015. Les modalités et échéanciers relatifs à cette opération sont en cours de négociation.
- (2) Cf à ce sujet le § 3.7 Provisions pour risques et charges.
- (3) Cf à ce sujet le § 3.8 Autres passifs non courants

### 3.10. Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	30.06.16	30.06.15
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>3 394</b>	<b>3 980</b>
<b>Dont dotations aux amortissements :</b>	<b>1 831</b>	<b>2 202</b>
<b>Dont dotations aux provisions :</b>	<b>1 564</b>	<b>1 778</b>
<i>* dont sur risques et charges (hors engagements de retraite)</i>	0	93
<i>* dont sur engagements de retraite</i>	27	(23)
<i>* dont sur évolution Garantie Actif/Passif MINOTERIE ESTAGER</i>	0	90
<i>* dont sur stocks</i>	0	0
<i>* dont sur créances clients</i>	1 536	1 617
<i>* dont sur autres actifs circulants</i>	0	0

### 3.11. Produits et charges non courants

En K€	30.06.16	30.06.15	Variation
Produit cession immob.	9 661	67	9 593
Repr. prov. risques & charges	0	10	(10)
Divers	20	331	(311)
<b>Produits opérationnels non courants</b>	<b>9 681</b>	<b>408</b>	<b>9 273</b>
VNC immob. cédée	(74)	(287)	213
Sanctions & pénalités	(6 572)	(115)	(6 458)
Mise en jeu caution Groupe	0	(407)	407
Divers	(7)	(96)	89
<b>Charges opérationnels non courants</b>	<b>(6 654)</b>	<b>(904)</b>	<b>(5 749)</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>3 027</b>	<b>(496)</b>	<b>3 524</b>

Les produits non courants intègrent en 2016 le produit de la cession de l'immeuble situé Avenue d'Iéna à PARIS.

Les « sanctions & pénalités » intègrent les charges constatées au titre des litiges ADLC sous déduction des montants déjà versés au 31 décembre 2015 et au 1<sup>er</sup> semestre 2016. L'impact net de la décision de la Cour de Cassation dans le cadre de la sanction de l'ADLC – Farines en sachets (Cf § 3.7) représente (6,49 M€).

### 3.12. Impôts différés

L'analyse de la situation fiscale des sociétés du groupe avait permis d'activer des déficits fiscaux à hauteur de 7,5 M€ en base au 31 décembre 2015.

Compte tenu notamment de la plus-value dégagée par la cession du siège, la base de déficits fiscaux activés est ramenée à 2,3 M€, soit une charge d'impôts différés de 1,7 M€ au 30 juin 2016.

### 3.13. Engagements hors bilan

Il n'a pas été souscrit de nouvel engagement significatif au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016.

**4.1. Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation**

Les sociétés suivantes sont présentes dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2016 :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,0%	100,0%	100,0%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,9%	100,0%	98,9%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,0%	100,0%	70,0%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,1%	100,0%	95,1%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	100,0%	100,0%	100,0%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,0%	100,0%	100,0%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,0%	50,0%	50,0%	MEE
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,3%	33,3%	33,3%	MEE
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,0%	100,0%	67,0%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,0%	100,0%	100,0%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,0%	100,0%	100,0%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,6%	100,0%	80,0%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LES MOULINS PYRENEENS (1)	Saverdun (09)	493 077 937	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
<b>(1) Filiales de la société LES MOULINS PYRENEENS</b>	<b>Siège</b>	<b>N° SIREN</b>	<b>Intérêt groupe</b>	<b>Intégration</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Méthode (*)</b>
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	28,1%	50,0%	83,9%	MEE
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,5%	50,0%	100,0%	MEE

(\*) I.G. : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation reste inchangé par rapport au 31 décembre 2015.

**4.2. Liste des sociétés non comprises dans le périmètre de consolidation**

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Des filiales en phase de liquidation, parmi lesquelles certaines sont localisées à l'étranger, sont exclues du périmètre de consolidation.

### 5.1 Cession siège

L'immeuble détenu par la société GMS, situé Avenue d'Iéna à Paris, indépendamment de sa fonction technique, accueillait également le siège social du groupe GMS. La cession du site parisien avait été engagée fin 2015 et une promesse de vente était signée le 9 mars 2016. L'acte de cession définitif a été signé le 30 juin 2016 et le produit de cette cession, net des frais d'agence, s'élève à 9,66 M€. Ce bien faisait l'objet d'une hypothèque accordée à l'Administration dans le cadre de la sanction de l'Autorité de la concurrence (cf. à ce sujet la note n° 3.8). Le solde perçu par la société GMS dans le cadre de la cession représente 2,4 M€ et constitue un flux de trésorerie du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte tenue le 8 février 2016 avait décidé le transfert du siège vers le site de production de Strasbourg.

### 5.2. Sinistre survenu sur le site de STRASBOURG

Un incendie est survenu le 29 février 2016 touchant le site de GMS MEUNERIE. L'incendie a été cantonné à une partie très limitée de l'installation et ne concernant qu'une partie de la production. Des solutions alternatives ont été trouvées intégrant notamment des moulins du groupe, afin de limiter au maximum les ruptures de livraisons.

Le montant total des dommages matériels a été estimé à 324 K€ avant imputation d'une franchise de 150 K€. Le montant estimé de la perte d'exploitation représente 862 K€ avant imputation d'une franchise de 210 K€.

Dans le cadre de ce dossier, la société GMS a ainsi obtenu de sa compagnie d'assurance le versement d'une indemnité totale de 830 K€ échelonnée de mars à septembre 2016. La réunion de clôture du dossier d'indemnisation s'est tenue le 14 septembre 2016.

### 5.3. Décisions de justice rendues dans les dossiers « Litige autorité de la concurrence (ADLC) »

Cf à ce sujet le § 3.7.

On ne relève pas d'autres d'événements postérieurs significatifs au 30 juin 2016.

**Note 6 – TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES**

En K€	Actionnaires	Sociétés mises en équivalence	Filiales non consolidées	Entreprises associées	Total
Charges					
- Achats mat. 1ères & march.	-	2 891	-	-	<b>2 891</b>
- Autres charges externes	511	3 125	-	-	<b>3 636</b>
- Charges financières	48	-	-	-	<b>48</b>
Produits					
- Ventes de produits finis	-	143	-	-	<b>143</b>
- Prestations de service	32	126	-	-	<b>158</b>
- Produits financiers	2	39	-	-	<b>41</b>
Créances					
- Clients	-	1 970	-	29 664	<b>31 634</b>
- Comptes courants	586	7 701	-	-	<b>8 288</b>
Dettes					
- Fournisseurs	71	5 338	-	-	<b>5 410</b>
- Comptes courants	14 282	-	100	-	<b>14 382</b>

Il s'agit des parties liées suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- M. Bertrand LEARY
- GROUPE BAKRI
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD
- Sociétés mises en équivalence
  - FARINES TRANS OUEST
  - LES MEULES DES FLANDRES
  - SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE
  - TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES
  - POLE LES MOULINS PYRENEENS

## **Note 7 – INFORMATION SECTORIELLE**

L'activité meunière du groupe sur le marché de l'export a connu un vif regain sur la fin 2015 qui s'est confirmé au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Cela se traduit par un retour à l'équilibre (+40 K€ contre -1.841 K€ à fin juin 2015).

Le maintien d'un rythme soutenu à l'export au 2<sup>ème</sup> semestre 2016 se confirme ; les autres marchés restant stables.

## 7.1. Bilan par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		ALLEMAGNE	
	30.06.2016	31.12.15	30.06.2016	31.12.15	30.06.2016	31.12.15
<b>BILAN ACTIF</b>						
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
Immobilisations incorporelles	25 909	26 247	24 569	24 886	1 339	1 362
Immobilisations corporelles	19 887	21 221	15 878	17 052	4 009	4 169
Immeubles de placement	304	304	304	304	0	0
Participations mises en équivalence	8 683	8 066	8 683	8 066	0	0
Autres actifs financiers	18 389	39 150	18 384	39 179	5	(29)
Impôts différés actif	214	2 013	110	1 881	104	132
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>73 386</b>	<b>97 002</b>	<b>67 929</b>	<b>91 368</b>	<b>5 456</b>	<b>5 634</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Stocks	14 242	11 600	11 915	9 948	2 326	1 652
Clients	34 623	38 805	30 718	35 645	3 906	3 160
Autres débiteurs	16 058	8 244	14 387	6 940	1 671	1 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 832	4 971	5 595	4 554	237	416
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>70 755</b>	<b>63 620</b>	<b>62 614</b>	<b>57 087</b>	<b>8 140</b>	<b>6 533</b>
<b>Contrepartie Intra-Gruppe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>144 140</b>	<b>160 622</b>	<b>130 544</b>	<b>148 455</b>	<b>13 597</b>	<b>12 166</b>
<b>BILAN PASSIF</b>						
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>						
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	20 345	24 265	20 153	23 877	192	388
Provision pour pension et avantages assimilés	2 236	2 133	2 236	2 133	0	0
Autres provisions	156	799	156	799	0	0
Impôts différés passif	1 200	1 210	1 114	1 158	86	52
Autres passifs non courants	14 282	14 417	10 953	12 027	3 328	2 390
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>38 218</b>	<b>42 825</b>	<b>34 612</b>	<b>39 994</b>	<b>3 607</b>	<b>2 831</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>						
Fournisseurs	32 706	27 878	29 788	25 244	2 918	2 634
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	28 008	32 818	27 843	32 655	165	163
Autres passifs courants	20 613	12 194	19 659	11 144	954	1 050
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>81 327</b>	<b>72 890</b>	<b>77 290</b>	<b>69 042</b>	<b>4 037</b>	<b>3 847</b>



## 7.2. Résultat par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		ALLEMAGNE	
	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15
Chiffre d'affaires	104 911	105 829	86 654	90 825	18 257	15 004
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>104 911</b>	<b>105 829</b>	<b>86 654</b>	<b>90 825</b>	<b>18 257</b>	<b>15 004</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-0,87%</b>		<b>-4,59%</b>		<b>21,68%</b>	
Achats consommés	(67 557)	(70 197)	(54 487)	(59 259)	(13 069)	(10 939)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	1 009	439	887	366	121	73
Charges du personnel	(9 950)	(9 668)	(8 465)	(8 168)	(1 485)	(1 500)
Charges externes	(22 110)	(21 592)	(19 628)	(19 163)	(2 482)	(2 428)
Impôts et taxes	(2 974)	(3 408)	(2 881)	(3 428)	(93)	20
Dotations aux amortissements	(1 831)	(2 202)	(1 619)	(1 876)	(212)	(326)
Dotations aux provisions	(1 564)	(1 778)	(1 564)	(1 770)	0	(7)
Autres produits et charges d'exploitation	1 153	1 323	1 312	1 312	(158)	11
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 087</b>	<b>(1 253)</b>	<b>208</b>	<b>(1 162)</b>	<b>879</b>	<b>(91)</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>186,76%</b>		<b>117,93%</b>		<b>1061,12%</b>	
Autres produits opérationnels	9 681	408	9 680	406	1	2
Dépréciation s/créances export - Effet décision TC du 23/01/15	(9 530)	0	(9 530)	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(6 654)	(904)	(6 654)	(904)	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 416)</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(6 295)</b>	<b>(1 660)</b>	<b>880</b>	<b>(89)</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-209,55%</b>		<b>-279,22%</b>		<b>1083,41%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	103	160	103	158	0	2
Coût de l'endettement financier brut	(1 051)	(1 235)	(927)	(1 106)	(124)	(129)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(948)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>(824)</b>	<b>(948)</b>	<b>(124)</b>	<b>(127)</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>11,85%</b>		<b>13,10%</b>		<b>2,56%</b>	
Dépréciation sur compte courant - Effet décision TC du 23/01/15	(7 390)	0	(7 390)	0	0	0
Autres produits et charges financiers	446	(755)	444	(756)	2	1
Charge d'impôts	(3 192)	1 686	(3 067)	1 666	(126)	20
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	636	534	636	534	0	0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(15 864)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(16 497)</b>	<b>(1 164)</b>	<b>632</b>	<b>(196)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(15 864)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(16 497)</b>	<b>(1 164)</b>	<b>632</b>	<b>(196)</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-1066,37%</b>		<b>-1316,98%</b>		<b>422,84%</b>	
Part du groupe	(14 323)	(1 088)	(14 955)	(892)	632	(196)
Intérêts minoritaires	(1 541)	(273)	(1 541)	(273)	0	0
<b>Résultat par action</b>	<b>(170,780 €)</b>	<b>(12,967 €)</b>	<b>(178,322 €)</b>	<b>(10,631 €)</b>	<b>7,541 €</b>	<b>(2,336 €)</b>

### 7.3 Bilan par secteur d'activité

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15	30.06.16	31.12.15
<b>BILAN ACTIF</b>														
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>														
Immobilisations incorporelles	25 909	26 247	25 908	26 247	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	19 887	21 221	19 699	20 985	0	0	160	161	28	28	0	47	0	0
Immeubles de placement	304	304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304	304
Participations mises en équivalence	8 683	8 066	526	487	8 157	7 579	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers	18 389	39 150	9 744	18 318	0	0	9	9	625	1 948	8 012	18 875	0	0
Impôts différés actif	214	2 013	214	236	0	0	0	0	0	0	0	1 777	0	0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>73 386</b>	<b>97 002</b>	<b>56 090</b>	<b>66 273</b>	<b>8 157</b>	<b>7 579</b>	<b>169</b>	<b>169</b>	<b>653</b>	<b>1 977</b>	<b>8 012</b>	<b>20 699</b>	<b>305</b>	<b>305</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>														
Stocks	14 242	11 600	13 626	11 041	0	0	584	513	32	47	0	0	0	0
Clients	34 623	38 805	32 819	36 951	0	0	1 329	1 447	31	33	445	374	0	0
Autres débiteurs	16 058	8 244	5 898	7 163	0	0	84	152	3	64	10 072	865	1	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 832	4 971	5 390	3 679	0	0	130	382	33	52	271	854	8	3
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>70 755</b>	<b>63 620</b>	<b>57 732</b>	<b>58 833</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 126</b>	<b>2 494</b>	<b>100</b>	<b>197</b>	<b>10 788</b>	<b>2 092</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
<b>BILAN PASSIF</b>														
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>														
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	20 345	24 265	1 146	2 047	0	0	0	0	0	0	19 199	22 218	0	0
Provision pour pension et avantages assimilés	2 236	2 133	2 168	2 075	0	0	68	58	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	156	799	48	48	0	0	0	0	0	0	108	751	0	0
Impôts différés passif	1 200	1 210	115	85	0	0	0	0	0	0	1 018	1 058	67	67
Autres passifs non courants	14 282	14 417	0	0	0	0	0	0	0	0	14 282	14 417	0	0
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>38 218</b>	<b>42 825</b>	<b>3 477</b>	<b>4 255</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68</b>	<b>58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 606</b>	<b>38 445</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>														
Fournisseurs	32 706	27 878	32 165	27 346	0	0	531	409	10	123	0	0	0	0
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	28 008	32 818	20 599	25 162	0	0	866	1 142	1	1	6 542	6 512	0	0
Autres passifs courants	20 613	12 194	16 212	7 583	0	0	258	339	31	34	4 113	4 237	1	0
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>81 327</b>	<b>72 890</b>	<b>68 976</b>	<b>60 091</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 654</b>	<b>1 890</b>	<b>42</b>	<b>159</b>	<b>10 655</b>	<b>10 749</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## 7.4 Compte de résultat par secteur d'activité

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING (*)		IMMOBILIER	
	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15	30.06.16	30.06.15
Chiffre d'affaires	104 911	105 829	101 637	102 754	0	0	3 205	2 986	62	54	2	31	5	5
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>104 911</b>	<b>105 829</b>	<b>101 637</b>	<b>102 754</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 205</b>	<b>2 986</b>	<b>62</b>	<b>54</b>	<b>2</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-0,87%</b>		<b>-1,09%</b>				<b>7,33%</b>		<b>15,46%</b>		<b>-94,27%</b>		<b>0,11%</b>	
Achats consommés	(67 557)	(70 197)	(65 864)	(68 753)	0	0	(1 660)	(1 407)	(33)	(37)	0	0	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	1 009	439	897	492	0	0	112	(53)	0	0	0	0	0	0
Charges du personnel	(9 950)	(9 668)	(9 711)	(9 445)	0	0	(239)	(223)	0	0	0	0	0	0
Charges externes	(22 110)	(21 592)	(21 512)	(21 095)	0	0	(586)	(471)	(12)	(25)	0	0	(0)	0
Impôts et taxes	(2 974)	(3 408)	(2 943)	(3 363)	0	0	(30)	(34)	(1)	(11)	0	0	(1)	0
Dotations aux amortissements	(1 831)	(2 202)	(1 578)	(1 962)	0	0	(253)	(252)	0	0	0	12	0	0
Dotations aux provisions	(1 564)	(1 778)	(1 562)	(1 794)	0	0	(2)	(4)	0	0	0	20	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	1 153	1 323	675	1 326	0	0	(6)	(6)	499	4	(14)	(1)	0	0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 087</b>	<b>(1 253)</b>	<b>40</b>	<b>(1 841)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>540</b>	<b>534</b>	<b>515</b>	<b>(14)</b>	<b>(13)</b>	<b>63</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>186,76%</b>		<b>102,19%</b>				<b>1,10%</b>		<b>3726,29%</b>		<b>-119,98%</b>		<b>-16,81%</b>	
Autres produits opérationnels	9 681	408	(30)	404	0	0	0	0	0	0	9 711	4	0	0
Dépréciation s/créances export - Effet décision TC du 23/01/15	(9 530)	0	(8 204)	0	0	0	0	0	(1 326)	0	0	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(6 654)	(904)	(62)	(904)	0	0	(12)	0	0	(0)	(6 579)	(0)	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 416)</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(8 257)</b>	<b>(2 340)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>528</b>	<b>534</b>	<b>(810)</b>	<b>(14)</b>	<b>3 120</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-209,54%</b>		<b>-252,82%</b>				<b>-1,22%</b>		<b>-5583,44%</b>		<b>4632,18%</b>		<b>-16,81%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	103	160	55	105	0	0	0	0	0	3	48	52	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(1 051)	(1 235)	(786)	(624)	0	0	(36)	(43)	0	(0)	(229)	(569)	0	0
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(948)</b>	<b>(1 075)</b>	<b>(731)</b>	<b>(518)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(36)</b>	<b>(43)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>(181)</b>	<b>(517)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>11,85%</b>		<b>-40,96%</b>				<b>15,41%</b>		<b>-100,00%</b>		<b>64,97%</b>			
Dépréciation sur compte courant - Effet décision TC du 23/01/15	(7 390)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(7 390)	0	0	0
Autres produits et charges financiers	446	(755)	(327)	(752)	0	0	(0)	0	2	0	771	(3)	0	0
Charge d'impôts	(3 192)	1 686	195	62	0	0	(101)	(132)	(167)	0	(3 119)	1 756	(0)	0
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	636	534	72	34	581	528	0	0	0	0	(18)	(28)	0	0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(15 864)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(9 047)</b>	<b>(3 514)</b>	<b>581</b>	<b>528</b>	<b>391</b>	<b>359</b>	<b>(976)</b>	<b>(12)</b>	<b>(6 817)</b>	<b>1 274</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(15 864)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(9 047)</b>	<b>(3 514)</b>	<b>581</b>	<b>528</b>	<b>391</b>	<b>359</b>	<b>(976)</b>	<b>(12)</b>	<b>(6 817)</b>	<b>1 274</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Evolution N / N-1</b>	<b>-1066,37%</b>		<b>-157,43%</b>		<b>10,12%</b>		<b>8,73%</b>		<b>-8214,67%</b>		<b>-635,08%</b>		<b>-19,53%</b>	
Part du groupe	(14 323)	(1 088)	(14 525)	(1 674)	581	528	(133)	(72)	(956)	(58)	706	184	4	5
Intérêts minoritaires	(1 541)	(273)	5 478	(1 841)	(0)	(0)	523	432	(19)	47	(7 523)	1 090	0	0
<b>Résultat par action</b>	<b>(170,780 €)</b>	<b>(12,967 €)</b>	<b>(173,188 €)</b>	<b>(19,958 €)</b>	<b>6,932 €</b>	<b>6,294 €</b>	<b>(1,582 €)</b>	<b>(0,863 €)</b>	<b>(11,400 €)</b>	<b>(0,695 €)</b>	<b>8,413 €</b>	<b>2,197 €</b>	<b>0,045 €</b>	<b>0,056 €</b>